

Boursier

18 novembre

France Biotech : se réjouit de l'approbation de l'amendement de Madame Nicole Bricq

(Boursier.com) -- France Biotech, l'association des entrepreneurs en sciences de la vie, se réjouit de l'approbation en première lecture de l'amendement de Madame Nicole Bricq (I-147) le 17 novembre.

L'amendement I-147, soutenu par Madame Nicole BRICQ, propose un retour au dispositif antérieur suite à la réforme introduite par la Loi de Finances 2011. Cet amendement demande le rétablissement de l'exonération des charges sociales patronales de Sécurité Sociale à taux plein pour les JEI sur une période de 8 ans. Rappelons que les JEI bénéficient, dans le régime actuel, d'une exonération d'impôts sur les sociétés sur une durée de 5 ans. Cette exonération serait réduite de moitié au titre des 4ème et 5ème années bénéficiaires de la JEI.

Rappel: l'article 175 de la Loi de Finances 2011 amputait le statut JEI sur son volet phare: l'exonération de charges patronales de Sécurité Sociale, à taux plein et pendant huit ans, sur les salaires.

"L'amendement présenté par Madame Nicole Bricq va dans le sens d'un réel soutien aux efforts d'innovation que portent nos entreprises. Dans le contexte économique actuel, le statut JEI est un outil indispensable à la compétitivité internationale de notre secteur. Depuis sa mise en place en 2004, ce statut a permis le développement d'entreprises emblématiques. Le retour aux exonérations sociales sur 8 ans est une excellente nouvelle pour les sociétés innovantes qui vont pouvoir continuer à investir en R&D. A contrario, le maintien du plafonnement des exonérations, notamment celui par société qui réduit l'intérêt du statut en le limitant à une exonération de charges de 106KEUR, correspondant à l'embauche de 10 chercheurs en moyenne, demeure un frein au développement d'un secteur d'activité particulièrement dynamique en termes de création d'emplois et de richesses pour l'avenir de la France", souligne André Choulika, Président de France Biotech.

France Biotech, qui a été à l'initiative du statut des JEI en 2004 suite aux recommandations du Conseil Stratégique à l'Innovation, a alerté le Gouvernement dès octobre 2010 sur l'impact négatif d'une modification du statut auprès des Jeunes Entreprises Innovantes (étude d'impact et étude technique réalisées par un commissaire aux comptes spécialisé auprès des entrepreneurs du secteur).

<http://www.boursier.com/actualites/news/france-biotech-se-rejouit-de-l-approbation-de-l-amendement-de-madame-nicole-bricq-459552.html>